

**VERSION FINALE APPROUVEE PAR
L'EMETTEUR**

CONDITIONS DEFINITIVES POUR LES TURBOS A ECHEANCE OUVERTE SUR INDICE

EN DATE DU 16 août 2016

Turbos à Echéance Ouverte émis par

SG ISSUER

(enregistré au Luxembourg)

Société anonyme

Siège social : 33, boulevard Prince Henry, L-1724 Luxembourg

R.C.S Luxembourg B 121.363

(en qualité d'Emetteur)

bénéficiant d'une garantie inconditionnelle et irrévocable de

SOCIETE GENERALE

(enregistré en France)

(en qualité de Garant)

**dans le cadre de son Programme d'Emission de Bons d'Option et de Bons
d'Option Turbo**

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des modalités (les "**Modalités**") figurant au chapitre "Modalités des Turbos à Echéance Ouverte" du prospectus de base en date du 20 juillet 2016 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la "**CSSF**") qui constitue un prospectus de base au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil en date du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation, telle que modifiée (la "**Directive Prospectus**").

Le présent document constitue les conditions définitives des Turbos à Echéance Ouverte (les "**Conditions Définitives**") décrites dans les présentes pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et de l'article 8.4 de la loi luxembourgeoise relative aux prospectus pour valeurs mobilières, telle que modifiée et devant être lues conjointement avec le Prospectus de Base. L'information complète concernant l'Emetteur, le Garant et l'offre des Turbos à Echéance Ouverte est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Un résumé de l'émission des Turbos à Echéance Ouverte est toutefois annexé aux présentes Conditions Définitives. Des exemplaires du Prospectus de Base et des présentes Conditions Définitives sont disponibles pour consultation et pour copie, sur demande et sans frais, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au siège social de Société Générale et au bureau désigné de l'Agent Financier. Tant que les Turbos à Echéance Ouverte seront en circulation, le Prospectus de Base sera également disponible sur les sites Internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) et de Société Générale (www.bourse.societegenerale.fr) et les présentes Conditions Définitives seront disponibles sur le site internet www.bourse.societegenerale.fr.

Langue du Prospectus de Base faisant foi	: Langue française (la langue anglaise est fournie pour information seulement)
Date de Lancement	: 16 Août 2016
Date d'émission	: 18 Août 2016
Agent Placeur	: Société Générale
Agent Financier	: Société Générale – Tours Société Générale – 92987 Paris La Défense Cedex
Agent de Calcul	: Société Générale – Tours Société Générale – 92987 Paris La Défense Cedex
Organisme(s) de Compensation	: Euroclear France (Paris), 115 rue Réaumur, 75081 Paris Cedex 02, France Euroclear Bank (Bruxelles), 1 boulevard du Roi Albert II, B-1210, Bruxelles, Belgique Clearstream Banking (Luxembourg), 42 avenue JF Kennedy, L-1855, Luxembourg
Admission à la cote officielle et négociation	: Une demande a été présentée en vue de faire admettre les Turbos à Echéance Ouverte à la négociation sur le Marché Réglementé d'Euronext Paris à compter de la Date d'Emission. Aucune garantie ne peut être donnée que cette demande soit approuvée.
Animation du marché	: En continu SG Securities (Paris) SAS s'est engagé par contrat vis-à-vis de Euronext à être apporteur de liquidité. Ce rôle prévoit l'affichage d'une fourchette d'intervention acheteur/vendeur dans le carnet d'ordre des Turbos, durant la séance boursière, aux conditions suivantes : - un écart maximal entre le cours acheteur et le cours vendeur indiqué dans le tableau ci-après, - et un montant unitaire des ordres correspondant au minimum entre la valeur en euro de 50.000 Turbos et 10.000 euros,

ceci dans des conditions normales de marché, de liquidité du ou des sous-jacent(s) et de fonctionnement des systèmes électroniques d'information et de transmission des ordres.

SOUS-JACENT	FOURCHETTE (en euro ou en % du cours vendeur)
Indices CAC 40 [®] , BEL 20 [®] , AEX 25 [®] , PSI 20 [®] , EURO STOXX 50 [®] , Dow Jones Industrial Average [®] , Nikkei 225, Nasdaq 100 [®] , FTSEurofirst 80 [®] , S&P 500, DAX [®]	Max (0,20€ ; 10%)
Autres indices	Max (0,25€ ; 15%)

Indice CAC 40® (code ISIN FR0003500008)	
- Promoteur de l'Indice	Euronext N.V.
- Agent de Calcul de l'Indice	Euronext N.V.
- Prix de Référence	Le cours de clôture de l'Indice à la Date d'Evaluation, sous réserve des dispositions prévues dans les Modalités des Turbos à Echéance Ouverte. Selon les conditions de dénouement des opérations de couverture des Turbos pour l'Emetteur, le Prix de Référence pourra être diminué des coûts de transaction pour l'Emetteur, coûts au maximum égaux à 0,30% du Prix de Référence.
- Heures d'Observation	Sans objet
- Taux de Conversion	Sans objet

Vous pouvez vous procurer des informations sur les performances passées et futures de l'Indice et sa volatilité sur le site internet du Promoteur de l'Indice et sur des serveurs d'informations financières comme SIX Telekurs, Bloomberg, Reuters.

Tranche	Type de Turbos	Nombre de Turbos	Prix d'Exercice Initial	Seuil de Sécurité Initial	Pourcentage	Prix d'émission	Parité	Taux de Financement	code mnémonique	code ISIN
1	Call	250.000	3.950,00 EUR	4.068,50 EUR	3 %	5,18 EUR	100	Euribor 3M + 2 %	2287S	LU1416247929
2	Call	250.000	4.050,00 EUR	4.171,50 EUR	3 %	4,18 EUR	100	Euribor 3M + 2 %	2288S	LU1416248067
3	Call	250.000	4.100,00 EUR	4.223,00 EUR	3 %	3,68 EUR	100	Euribor 3M + 2 %	2289S	LU1416248141
4	Call	250.000	4.150,00 EUR	4.274,50 EUR	3 %	3,18 EUR	100	Euribor 3M + 2 %	2290S	LU1416248224
5	Call	250.000	4.200,00 EUR	4.326,00 EUR	3 %	2,68 EUR	100	Euribor 3M + 2 %	2291S	LU1416248497
6	Call	250.000	4.250,00 EUR	4.377,50 EUR	3 %	2,18 EUR	100	Euribor 3M + 2 %	2292S	LU1416248570
7	Call	250.000	4.300,00 EUR	4.429,00 EUR	3 %	1,68 EUR	100	Euribor 3M + 2 %	2293S	LU1416248653

Indice DAX® (code ISIN DE0008469008)	
- Promoteur de l'Indice	Deutsche Börse AG
- Agent de Calcul de l'Indice	Deutsche Börse AG
- Prix de Référence	Le cours de clôture de l'Indice à la Date d'Evaluation, sous réserve des dispositions prévues dans les Modalités des Turbos à Echéance Ouverte. Selon les conditions de dénouement des opérations de couverture des Turbos pour l'Emetteur, le Prix de Référence pourra être diminué pour les Turbos Call ou augmenté pour les Turbos Put des coûts de transaction pour l'Emetteur, coûts au maximum égaux à 0,30% du Prix de Référence.
- Heures d'Observation	Sans objet
- Taux de Conversion	Sans objet

Vous pouvez vous procurer des informations sur les performances passées et futures de l'Indice et sa volatilité sur le site internet du Promoteur de l'Indice et sur des serveurs d'informations financières comme SIX Telekurs, Bloomberg, Reuters.

Tranche	Type de Turbos	Nombre de Turbos	Prix d'Exercice Initial	Seuil de Sécurité Initial	Pourcentage	Prix d'émission	Parité	Taux de Financement	code mnémorique	code ISIN
1	Call	250.000	9.100,00 EUR	9.373,00 EUR	3 %	15,58 EUR	100	Euribor 3M + 2 %	2294S	LU1416248737
2	Call	250.000	9.300,00 EUR	9.579,00 EUR	3 %	13,58 EUR	100	Euribor 3M + 2 %	2295S	LU1416248810
3	Call	250.000	9.400,00 EUR	9.682,00 EUR	3 %	12,58 EUR	100	Euribor 3M + 2 %	2296S	LU1416248901
4	Call	250.000	9.500,00 EUR	9.785,00 EUR	3 %	11,58 EUR	100	Euribor 3M + 2 %	2297S	LU1416249032
5	Call	250.000	9.600,00 EUR	9.888,00 EUR	3 %	10,58 EUR	100	Euribor 3M + 2 %	2298S	LU1416249115
6	Call	250.000	9.700,00 EUR	9.991,00 EUR	3 %	9,58 EUR	100	Euribor 3M + 2 %	2299S	LU1416249206
7	Call	250.000	9.800,00 EUR	10.094,00 EUR	3 %	8,58 EUR	100	Euribor 3M + 2 %	2300S	LU1416249388
8	Call	250.000	9.900,00 EUR	10.197,00 EUR	3 %	7,58 EUR	100	Euribor 3M + 2 %	2301S	LU1416249461
9	Call	250.000	10.000,00 EUR	10.300,00 EUR	3 %	6,58 EUR	100	Euribor 3M + 2 %	2302S	LU1416249545
10	Call	250.000	10.100,00 EUR	10.403,00 EUR	3 %	5,58 EUR	100	Euribor 3M + 2 %	2303S	LU1416249628
11	Call	250.000	10.200,00 EUR	10.506,00 EUR	3 %	4,58 EUR	100	Euribor 3M + 2 %	2304S	LU1416249891

Tranche	Type de Turbos	Nombre de Turbos	Prix d'Exercice Initial	Seuil de Sécurité Initial	Pourcentage	Prix d'émission	Parité	Taux de Financement	code mnémonique	code ISIN
12	Call	250.000	10.300,00 EUR	10.609,00 EUR	3 %	3,58 EUR	100	Euribor 3M + 2 %	2305S	LU1416249974
13	Put	250.000	11.000,00 EUR	10.670,00 EUR	3 %	3,42 EUR	100	Euribor 3M - 2 %	2306S	LU1416250048
14	Put	250.000	11.100,00 EUR	10.767,00 EUR	3 %	4,42 EUR	100	Euribor 3M - 2 %	2307S	LU1416250121
15	Put	250.000	12.000,00 EUR	11.640,00 EUR	3 %	13,42 EUR	100	Euribor 3M - 2 %	2308S	LU1416250394
16	Put	250.000	12.500,00 EUR	12.125,00 EUR	3 %	18,42 EUR	100	Euribor 3M - 2 %	2309S	LU1416250477

Forme des Turbos	Turbos à Echéance Ouverte Dématérialisés. La propriété des Turbos à Echéance Ouverte Dématérialisés sera établie par une inscription en compte, conformément aux articles L 211-4 et suivants du Code monétaire et financier.
Devise de Règlement	EUR
Droit applicable	Droit français
Modalités d'assimilation	Sans objet
Nombre minimum de Turbos négociables	Un Turbo par tranche (ou, au-delà de ce minimum, négociation par multiple entier de un Turbo par tranche)
Nombre minimum de Turbos exerçables	1000 Turbos par tranche (ou, au-delà de ce minimum, exercice par multiple entier de 1000 Turbos par tranche)
Radiation	La radiation interviendra à l'ouverture du sixième jour de bourse à Paris précédant la Date de Maturité (incluse) des Turbos, sous réserve de toute modification de ce délai par les autorités de marché compétentes, modification pour laquelle la responsabilité de l'Emetteur ou du Garant ne pourra en aucun cas être engagée. Dans le cas de la survenance d'un Déclenchement Automatique d'Echéance, Euronext Paris suspendra la négociation des Turbos dans les plus brefs délais et procédera ensuite à leur radiation.

Site Internet et contact Société Générale pour toutes demandes administratives au titre des Turbos à Echéance Ouverte www.bourse.societegenerale.fr
Société Générale N° Vert 0800 30 20 20

INTERETS DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

A l'exception des commissions versées aux Agents Placeurs, le cas échéant, à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Turbos n'y a d'intérêt significatif.

CAS DE PERTURBATION DE MARCHÉ

Les événements décrits à la Condition 14 des Modalités des Turbos à Echéance Ouverte.

RAISONS DE L'OFFRE ET UTILISATION DU PRODUIT

Le produit net de chaque émission de Turbos sera utilisé pour les besoins généraux de financement du Groupe Société Générale.

Modalités de l'offre en cas d'offre au public :

Juridiction(s) de l'Offre au Public	France
(a) Conditions auxquelles l'offre est soumise	Sans objet
(b) Montant total de l'émission/de l'offre	Se référer au(x) tableau(x) ci-avant
(c) Délai, en mentionnant toute modification possible, durant lequel l'offre sera ouverte et description de la procédure de souscription	De la Date d'Emission jusqu'à la date à laquelle les Turbos à Echéance Ouverte ne seront plus admis aux négociations (la Période d'Offre)
(d) Montant minimum et/ou maximum de souscription	Montant minimum : 1 (un) Turbo
(e) Méthode et délais de libération et de livraison des Turbos	Les Turbos à Echéance Ouverte seront livrés pendant la Période d'Offre sur paiement du Prix d'Offre par le Porteur des Turbos à Echéance Ouverte
(f) Modalités et date de publication des résultats de	Sans objet

l'offre

- (g) Si l'offre est faite simultanément sur les marchés de plusieurs pays, et si une tranche a été ou est réservée à diverses catégories d'investisseurs potentiels, indiquer quelle est cette tranche Sans objet
- (h) Décrire la procédure de notification aux souscripteurs du montant qui leur a été alloué et indiquer si la négociation peut commencer avant cette notification Sans objet
- (i) Prix prévisionnel auquel les Turbos sont offerts et méthode de fixation et procédure de publication du prix. (indiquer le montant de toute charge et de toute taxe spécifiquement imputées à l'acheteur) Les Turbos à Echéance Ouverte émis le 18 août 2016 seront intégralement souscrits par Société Générale au Prix d'Emission.
Les Turbos à Echéance Ouverte seront ensuite offerts par Société Générale à un **Prix d'Offre** qui variera en fonction d'un certain nombre de facteurs, y compris, mais pas seulement, le prix du sous-jacent
- (j) Nom et adresse du ou des coordinateurs de l'ensemble de l'offre et de ses différentes parties et, dans la mesure où cette information est connue de l'Emetteur ou de l'offreur, sur les placeurs concernés dans les différents pays où l'offre a lieu. Société Générale – Tours Société Générale – 92987 Paris La Défense Cedex
- (k) Nom et adresse des intermédiaires chargés du service financier et ceux des dépositaires dans chaque pays concerné. Sans objet
- (l) Fournir des informations sur les entités qui ont convenu d'une prise ferme et sur celles qui ont convenu de placer les valeurs mobilières sans prise ferme ou en vertu d'une convention de placement pour compte. Si la prise ferme ne porte pas sur la totalité de l'émission, indiquer la quote-part non couverte. Société Générale
- (m) Indiquer quand la convention de prise ferme a été ou sera honorée. Sans objet

Offre non-exemptée :

Une offre de Turbos à Echéance Ouverte peut être faite par l'Agent Placeur et tout intermédiaire financier qui remplit les conditions prévues dans le Prospectus de Base (chacun un "Offrant Autorisé") dans les juridictions de l'offre au public (**Jurisdiction(s) de l'Offre au Public**) durant la période d'offre (la **Période d'Offre**) telles que spécifiées dans le paragraphe "Offre au public" ci-avant.

Consentement Général :

Applicable

Autres conditions à consentir :

Sans objet

Nom(s) et adresse(s) du ou de(s) Offrant(s) Autorisé(s) :

Sans objet

Extrait de la licence de l'Indice CAC40® :

Euronext N.V. ou ses filiales détiennent tous les droits de propriété relatifs à l'Indice. Euronext N.V. ou ses filiales ne se portent garant, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext N.V. ou ses filiales ne sont pas responsables en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'Indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'Indice, où au titre de son utilisation dans le cadre de la présente émission et de la présente offre.
« CAC 40® » et « CAC ® » sont des marques déposées par Euronext N.V ou ses filiales.

Extrait de la licence de l'Indice DAX® :

DAX is a registered trademark of Deutsche Börse AG. This financial instrument is neither sponsored nor promoted, distributed or in any other manner supported by Deutsche Börse AG (the "Licensor"). Neither the publication of the Index by the Licensor nor the granting of a license regarding the Index as well as the Index Trademark for the utilization in connection with the financial instrument or other securities or financial products, which derived from the Index, represents a recommendation by the Licensor for a capital investment or contains in

any manner a warranty or opinion by the Licensor with respect to the attractiveness on an investment in this product.

RESUME SPECIFIQUE A L'EMISSION

Section A - Introduction et avertissements		
A.1	<i>Avertissements</i>	<p>Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus de Base.</p> <p>Toute décision d'investir dans les Bons d'Option Turbo doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus de Base par l'investisseur. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus de Base est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des Etats Membres de l'EEE, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus de Base avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Une responsabilité civile n'est attribuée qu'aux personnes qui ont présenté ce résumé, y compris sa traduction, mais uniquement si son contenu est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux informations contenues dans les autres parties du Prospectus de Base ou s'il ne fournit pas, lorsque lu conjointement avec les autres parties du Prospectus de Base, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans les Bons d'Option Turbo.</p>
A.2	<i>Consentement de l'Emetteur à l'utilisation du Prospectus de Base</i>	<p>L'Emetteur consent à l'utilisation du Prospectus de Base en relation avec la revente ou le placement de Bons d'Option Turbos dans les circonstances où la publication d'un prospectus est requise en vertu de la Directive Prospectus (une Offre Non-exemptée) sous réserve des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le consentement est valide uniquement pendant la période d'offre allant du 18 août 2016 jusqu'à la date à laquelle les Bons d'Option Turbos ne seront plus admis aux négociations (la Période d'Offre) ; - le consentement donné par l'Emetteur à l'utilisation du Prospectus de Base pour faire l'Offre Non-exemptée est un consentement général (un Consentement Général) vis-à-vis de tout intermédiaire financier qui publie sur son propre site Internet le fait qu'il procède à l'Offre Non-exemptée de Bons d'Option Turbos sur la base du Consentement Général donné par l'Emetteur (chacun un Offreur Autorisé Général) qui s'engage par une telle publication à respecter les obligations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> (a) il agit en conformité avec, toutes les lois, règles, réglementations et recommandations (y compris de tout organe de régulation), applicables à l'Offre Non-exemptée des Turbos à échéance ouverte dans la Juridiction de l'Offre au Public, notamment celles transposant la Directive sur les Marchés d'Instruments Financiers (Directive 2004/39/CE) telle que modifiée (ci-après les Règles) et veille (i) au caractère adéquat de tout conseil en investissement dans les Turbos à échéance ouverte par toute personne, (ii) à ce que toutes les informations données aux investisseurs éventuels y compris celles concernant tous les frais (et toutes les commissions ou avantages de toute nature) reçus ou payés par cet Offreur Autorisé Général au titre de l'offre des Turbos à échéance ouverte ont été intégralement et clairement communiquées avant leur investissement dans les Turbos à échéance ouverte ; (b) il respecte les restrictions de souscription, de vente et de transfert concernées relatives à la Juridiction de l'Offre au Public comme s'il agissait en tant qu'Agent Placeur dans la Juridiction de l'Offre au Public ; (c) il s'assure que l'existence de tout frais (et de toutes autres commissions ou avantages de toute nature que ce soit) ou remboursement reçu ou payé par lui en lien avec l'offre ou la vente des Turbos à échéance ouverte ne viole les Règles soit pleinement et clairement communiquée aux investisseurs ou aux investisseurs potentiels avant leur investissement dans les Turbos à échéance ouverte et, dans la mesure où cela serait requis par les Règles, fournit davantage d'informations à leur sujet ; (d) il respecte les Règles relatives à la lutte contre le blanchiment, à

Section A - Introduction et avertissements

		<p>la lutte contre la corruption, à la lutte "anti-bribery" et à la connaissance du client (y compris, sans limitation, en prenant les mesures appropriées, dans le respect de ces Règles, pour établir et documenter l'identité de chaque investisseur potentiel avant que l'investisseur n'investisse au préalable dans les Turbos à échéance ouverte), et il ne permettra aucune demande de souscription dans les Turbos à échéance ouverte dans des circonstances telles qu'il a un quelconque soupçon quant à la source des sommes objet de la demande de souscription ; il conserve les données d'identification des investisseurs au minimum pendant la période requise par les Règles applicables et s'engage, s'il lui est demandé, à mettre ces données d'identification à la disposition de l'Emetteur concerné et/ou de l'Agent Placeur ou à les mettre directement à la disposition des autorités compétentes dont l'Emetteur concerné et/ou l'Agent Placeur dépend (ent) afin de permettre à l'Emetteur concerné et/ou à l'Agent Placeur de respecter les Règles relatives à la lutte contre le blanchiment, à la lutte contre la corruption, à la lutte "anti-bribery" et à la connaissance du client applicables à l'Emetteur et/ou aux Agents Placeurs concernés ;</p> <p>(e) il coopère avec l'Emetteur et l'Agent Placeur concerné en fournissant les informations pertinentes (y compris, sans limitation, documents et enregistrements conservés en application du paragraphe (d) ci-dessus) et en fournissant toute assistance supplémentaire raisonnablement demandée, par écrit, dans chaque cas par l'Emetteur ou par l'Agent Placeur concerné, dès que cela sera raisonnablement possible et, en tout état de cause, dans tout délai fixé par le régulateur ou par la procédure réglementaire en question. A cette fin, une information pertinente qui est disponible ou que l'intermédiaire financier concerné peut obtenir :</p> <p>(i) en relation avec toute demande ou enquête menée par tout régulateur au sujet des Turbos à échéance ouverte, de l'Emetteur ou de l'Agent Placeur concerné ; et/ou</p> <p>(ii) en relation avec toutes réclamations reçues par l'Emetteur et/ou par l'Agent Placeur concerné au sujet de l'Emetteur et/ou de l'Agent Placeur concerné ou d'un autre Offrant Autorisé y compris, sans limitation, des réclamations telles que définies par les règles publiées par tout régulateur d'une juridiction compétente à tout moment ; et/ou</p> <p>(iii) que l'Emetteur ou que l'Agent Placeur concerné peut raisonnablement demander à tout moment au sujet des Turbos à échéance ouverte et/ou pour permettre à l'Emetteur ou à l'Agent Placeur concerné de se conformer pleinement à ses propres exigences légales, fiscales et réglementaires.</p> <p>(f) il ne conduit pas, directement ou indirectement, l'Emetteur ou les Agents Placeurs concernés à enfreindre une Règle ou une obligation d'effectuer un dépôt, d'obtenir une autorisation ou un accord dans une quelconque juridiction ;</p> <p>(g) il s'engage à indemniser l'Emetteur concerné, le Garant (le cas échéant) et l'Agent Placeur concerné, Société Générale et chacune de ses sociétés liées contre tout dommage, perte, dépense, réclamation, demande ou préjudice et honoraires (y compris les honoraires raisonnables d'avocats) encourus par l'une de ces entités du fait de ou en relation avec le non-respect par l'Offreur Autorisé Général (ou par l'un de ses sous-distributeurs) de l'une quelconque de ses obligations ci-dessus ;</p> <p>(h) il connaît, et dispose de politiques et procédures en place pour se conformer à toutes règles et règlements en matière d'anti-corruption, y compris à tous changements de ces derniers ;</p> <p>(i) (a) il, ainsi que toute personne sous son contrôle (y compris tout administrateur, directeur ou employé, chacun une personne contrôlée) et (b) au meilleur de sa connaissance, aucun de ses sous-distributeurs n'a commis directement ou indirectement d'actes de corruption, dans</p>
--	--	--

Section A - Introduction et avertissements

chaque cas à l'égard de, pour l'usage de ou au bénéfice d'aucune personne ou d'aucun gouvernement officiel (ce qui inclura tout personne officielle, employé ou représentant de, ou toute autre personne agissant dans le cadre de ses fonctions officielles pour ou au nom de tout gouvernement de toute juridiction, de toute organisation publique internationale, de tout parti politique, ou de tout organe quasi-gouvernemental) ;

(j) il a en place des politiques, systèmes, procédures et contrôles adéquats, configurés pour l'empêcher lui-même, ses sous-distributeurs et toute personne contrôlée de commettre des actes de corruption et pour s'assurer que toute preuve ou suspicion d'actes de corruption fasse pleinement l'objet d'investigations, de rapport à la Société Générale ou à l'Emetteur concerné et fasse l'objet de mesures prises en conséquence ;

(k) ni lui, ni aucun de ses agents, sous-distributeurs ou personnes contrôlées n'est inéligible ou traité par une quelconque autorité gouvernementale ou internationale comme inéligible aux fins d'entrer en relation contractuelle ou d'affaires ou à se faire attribuer un contrat ou une activité par cette autorité sur la base d'un acte de corruption réel ou allégué ;

(l) il a conservé des enregistrements adéquats de ses activités, y compris des rapports financiers sous une forme et d'une manière appropriée pour une activité de sa dimension et compte-tenu de ses ressources ;

(m) il s'engage à et garantit qu'il ne distribuera pas d'instruments financiers à, ou ne conclura d'accords s'agissant d'instruments financiers avec des personnes sanctionnées ;

(n) il s'engage à informer rapidement Société Générale ou l'Emetteur concerné de (a) toute réclamation reçue en rapport avec ses activités ou les instruments financiers ; ou (b) tout événement l'affectant, y compris sans que cela soit limitatif : (i) une enquête réglementaire ou un audit le concernant ou concernant ses sociétés liées, ses associés ou ses agents ; ou (ii) une procédure légale initiée par une autorité réglementaire compétente contre lui ou contre ses sociétés liées, associés ou agents ; ou (iii) un jugement rendu ou une pénalité infligée contre lui ou ses sociétés liées, associés ou agents, qui dans chaque cas, peut raisonnablement impliquer un risque de réputation pour Société Générale ou pour l'Emetteur concerné ; et

(o) il reconnaît que son engagement de respecter les obligations ci-dessus est soumis au droit français et consent à ce que tout litige y afférent soit soumis aux tribunaux de Paris, France.

Tout Offreur Autorisé Général qui souhaite utiliser le Prospectus de Base pour une Offre Non-exemptée de Turbos à échéance ouverte conformément à ce Consentement Général et aux conditions y afférentes est tenu, pendant la durée de la Période d'Offre concernée, d'indiquer sur son site Internet qu'il utilise le Prospectus de Base pour une telle Offre Non-exemptée conformément à ce Consentement Général et aux conditions y afférentes.

- le consentement s'étend uniquement à l'utilisation du Prospectus de Base pour faire des Offres Non-exemptées de Bons d'Option Turbos en France.

Les informations relatives aux conditions de l'Offre Non-exemptée seront indiquées aux investisseurs par tout Offreur Autorisé Général au moment où l'offre sera faite.

Section B - Emetteur et Garant		
B.1	<i>Raison sociale et nom commercial de l'Emetteur</i>	SG Issuer
B.2	<i>Siège social et forme juridique de l'Emetteur, législation régissant ses activités ainsi que son pays d'enregistrement</i>	Siège social : 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Forme juridique : société anonyme Législation régissant ses activités : droit luxembourgeois Pays d'enregistrement : Grand-Duché du Luxembourg
B.4b	<i>Tendance connue ayant des répercussions sur l'Emetteur et ses secteurs d'activité dans lequel il opère</i>	<p>Emetteur</p> <p>SG Issuer envisage de continuer ses activités en accord avec son objet social au cours de l'année 2016.</p> <p>Garant</p> <p>En 2016, l'économie mondiale devrait pâtir de fortes incertitudes notamment liées au contexte géopolitique (« Brexit », crise des migrants en Europe, instabilité au Moyen-Orient) et aux échéances électorales dans des pays clés. Parallèlement, la volatilité sur les marchés de matières premières et de capitaux devrait se maintenir à un niveau élevé dans un contexte de ralentissement des économies émergentes et de fortes divergences des politiques monétaires.</p> <p>En zone euro, la politique d'assouplissement quantitatif et de taux négatifs menée par la BCE devrait maintenir les taux d'intérêt de marché à de bas niveaux en 2016, dans un contexte de faible inflation persistante. Aux États-Unis, le rythme de resserrement de la politique monétaire de la FED dépendra de la dynamique de croissance de l'économie. Dans les pays émergents, la tendance à la modération de la croissance s'est confirmée en 2015. Si ce mouvement a été contenu en Chine, l'activité dans les pays producteurs de matières premières a fléchi plus nettement.</p> <p>Dans cet environnement contrasté, les banques vont devoir continuer à renforcer leurs fonds propres pour répondre à de nouvelles exigences des régulateurs, dans la continuité des réformes de Bâle. En particulier, après les différents exercices de transparence intervenus en 2015 et la publication des exigences minimales au titre du Pilier 2, les banques vont devoir respecter de nouveaux ratios de passifs exigibles (MREL et TLAC).</p> <p>D'autres réformes sont à venir, le régulateur bancaire ayant engagé la revue fondamentale des portefeuilles de négociation et des modèles de pondération des risques.</p>
B.5	<i>Description du groupe de l'Emetteur et de la place qu'il y occupe</i>	<p>SG Issuer est une filiale indirecte consolidée de Société Générale et n'a pas de filiale.</p> <p>Le groupe Société Générale comprend Société Générale et ses filiales consolidées (ensemble le "Groupe").</p>
B.9	<i>Montant de la prévision ou de l'estimation du bénéfice</i>	Sans objet. L'Emetteur ne fait pas de prévision ou d'estimation de bénéfice.
B.10	<i>Nature des éventuelles réserves sur les informations historiques contenues dans le rapport d'audit</i>	<p>Sans objet.</p> <p>Le rapport des commissaires aux comptes ne contient pas de réserves.</p>

Section B - Emetteur et Garant

B.12

Informations financières historiques clés sélectionnées de l'Emetteur

Informations financières concernant SG Issuer

(en K€)	31 décembre 2015 (audités)	31 décembre 2014 (audités)
Produit d'exploitation	102 968	110 027
Résultat net	380	209
Résultat d'exploitation	380	209
Total Bilan	37 107 368	23 567 256

Il n'y a pas eu de détérioration significative affectant les perspectives de SG Issuer depuis le 31 mars 2016.

Sans objet. Il n'y a pas eu de changement significatif dans la situation financière ou commerciale de SG Issuer depuis le 31 mars 2016.

Informations financières concernant Société Générale

	Premier trimestre 31.03.2016 (non audités)	31.12.2015 (audités)	Premier trimestre 31.03.2015 (non audités)	31.12.2014 (audités(*)
Résultats (en millions d'euros)				
Produit net bancaire	6 175	25 639	6 353	23 561
Résultat d'exploitation	1 367	5 681	1 298	4 557(*)
Résultat net	1 022	4 395	962	2 978(*)
Résultat net part du Groupe	924	4 001	868	2 679(*)
Banque de détail en France	328	1 417	279	1 204(*)
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	300	1 077	148	370(*)
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	454	1 808	532	1 909(*)
Hors pôles	(158)	(301)	(91)	(804)*)
Coût net du risque	(524)	(3 065)	(613)	(2 967)
ROE après impôt	N/A	68%	N/A	68%*)
Ratio Tier 1	7,1%	7,9%	6,9%	5,3%
Activité (en milliards d'euros)				
Total Actif/Passif	1 367,9	1 334,4	1 428,8	1 308,1(*)
Prêts et créances sur la clientèle (1)	411,6	405,3	346,9	370,4
Dettes envers la clientèle	372,5	379,6	340,5	349,7
Capitaux propres (en milliards d'euros)				
Sous-total Capitaux propres part du Groupe	59,0	59,0	57,2	55,2(*)
Total Capitaux propres	62,7	62,7	61,0	58,9(*)
Flux de trésorerie (en millions d'euros)				

Section B - Emetteur et Garant						
		Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	N/A	21 492	N/A	(10 183)
		<p>(1) Les prêts et créances sur la clientèle incluent les créances de location-financement qui étaient auparavant présentées sur une ligne distincte du bilan. A des fins de comparabilité, la présentation des données de l'exercice 2014 a été modifiée par rapport aux états financiers publiés.</p> <p>(*) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur de l'interprétation IFRIC 21 qui s'applique de façon rétrospective.</p> <p>Il n'y a pas eu de détérioration significative dans les perspectives de Société Générale depuis le 31 décembre 2015.</p> <p>Sans objet. Il n'y a pas eu de changements significatifs dans la situation financière ou commerciale de Société Générale survenus depuis le 31 mars 2016.</p>				
B.13	<i>Evènement récent propre à l'Emetteur et présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité</i>	<p>Sans objet.</p> <p>Il n'y a pas d'évènement récent que SG Issuer considère comme significatif pour l'évaluation de sa solvabilité depuis le 31 décembre 2015.</p> <p>Il n'y a pas d'évènement récent que Société Générale considère comme significatif pour l'évaluation de sa solvabilité depuis la publication de la première actualisation du Document de Référence 2016 le 4 mai 2016.</p>				
B.14	<i>Dépendance de l'Emetteur à l'égard d'autres entités du groupe</i>	<p>Voir section B.5 ci-avant relative à la place de l'Emetteur au sein du Groupe.</p> <p>SG Issuer dépend de Société Générale Bank & Trust.</p> <p>Société Générale est la société mère du Groupe. Toutefois, elle exerce des activités propres et n'agit pas seulement comme une société mère vis-à-vis de ses filiales.</p>				
B.15	<i>Principales activités de l'Emetteur</i>	<p>L'activité principale de SG Issuer consiste en la levée de fonds par l'émission de titres de créance ayant vocation à être placés auprès d'investisseurs qualifiés ou auprès du public via des distributeurs liés à Société Générale. Les financements obtenus par le biais de ces émissions de titres de créance sont ensuite prêtés à Société Générale et à d'autres membres du Groupe.</p> <p>Le Groupe offre une large gamme de services de conseils et de solutions financières personnalisées à ses clients personnes physiques, aux sociétés de taille importante et aux investisseurs institutionnels. Le Groupe s'appuie sur trois activités principales complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la banque de détail en France ; • la banque de détail à l'étranger, services financiers et assurances ; • activités bancaires d'investissement, banque privée, gestion d'actifs et services financiers. 				
B.16	<i>Dans la mesure où ces informations sont connues de l'Emetteur, indiquer si celui-ci est détenu ou contrôlé, directement ou indirectement, et par qui, et la nature de ce contrôle</i>	<p>SG Issuer est une filiale détenue à 100 % par Société Générale Bank & Trust, qui est elle-même une filiale détenue à 100 % par Société Générale et est une société entièrement consolidée.</p> <p>Sans objet. A sa connaissance, Société Générale n'est pas détenu ou contrôlé (au sens du droit français), directement ou indirectement, par une autre entité.</p>				
B.18	<i>Nature et champ d'application de la garantie</i>	<p>Le Garant a irrévocablement et inconditionnellement garanti que, dans l'hypothèse où l'Emetteur ne paie pas, pour un motif quelconque, toute somme due par lui au titre de tout Bon d'Option Turbo émis par lui au moment où cette</p>				

Section B - Emetteur et Garant		
		<p>somme devient exigible, le Garant devra payer ledit montant (la "Garantie").</p> <p>Les engagements du Garant au titre de la Garantie constituent des engagements directs, inconditionnels, non-subordonnés et généraux du Garant, venant au même rang que tous les autres engagements, présents ou futurs, directs inconditionnels, non subordonnés et généraux du Garant, y compris ceux concernant les dépôts.</p>
B.19	<i>Informations à propos du Garant</i>	<p>Les informations relatives à Société Générale, agissant en tant que Garant, sont décrites aux Eléments B.19 / B.1, B.19 / B.2, B.19 / B.4b, B.19 / B.5, B.19 / B.9, B.19 / B.10, B.19 / B.12, B.19 / B.13, B.19 / B.14, B.19 / B.15, B.19 / B.16.</p>

Section C - Valeurs mobilières		
C.1	<i>Nature et catégorie des valeurs mobilières offertes et/ou admises à la négociation et numéro d'identification</i>	<p>L'Emetteur émet des turbos à échéance ouverte (les "Turbos à Echéance Ouverte") soumis au droit français.</p> <p>Les Turbos à Echéance Ouverte bénéficient d'une option d'achat ("Call") et de vente ("Put") (les "Turbos Call et Put").</p> <p>Numéro d'Identification</p> <p>Le numéro d'identification international (<i>international security identification number</i>) des Turbos à Echéance Ouverte est pour chaque tranche celui indiqué dans le tableau en annexe.</p>
C.2	<i>Devise des titres émis</i>	Les Turbos à Echéance Ouverte seront émis en Euros.
C.5	<i>Restriction imposée à la libre négociabilité des valeurs mobilières</i>	Sans objet. Il n'y a pas de restriction à la libre négociabilité des Turbos à Echéance Ouverte (sous réserve de l'application de restrictions d'achat et de vente qui peuvent s'appliquer dans certains pays).
C.8	<i>Droits attachés aux valeurs mobilières, y compris leur rang et toute restriction qui leur est applicable</i>	<p>Rang</p> <p>Les engagements découlant des Turbos à Echéance Ouverte constituent des engagements directs, inconditionnels, non-subordonnés et non assortis de sûretés de l'Emetteur, venant au même de rang entre eux et (sous réserve des dispositions impératives du droit applicable) au même rang que tous les autres engagements présents ou futurs non subordonnés et non assortis de sûretés de l'Emetteur.</p> <p>Prix d'émission</p> <p>Le prix d'émission des Turbos à Echéance Ouverte est pour chaque tranche celui indiqué dans le tableau en annexe.</p> <p>Fiscalité :</p> <p>Tous les paiements relatifs aux Turbos à Echéance Ouverte ou relatifs à la Garantie seront effectués sans prélèvement ni retenue au titre d'un quelconque impôt, taxe, droit, contribution ou charge gouvernementale de quelque nature, présent ou futur, imposé, levé, collecté ou retenu par ou pour le compte de d'une quelconque Juridiction Fiscale, sauf si le prélèvement ou la retenue d'un quelconque impôt, taxe, droit, contribution ou charge gouvernementale est requis par la loi.</p> <p>Si en vertu de la législation d'une quelconque Juridiction Fiscale, un prélèvement ou une retenue est imposé par la loi, l'Emetteur ou, selon le cas, le Garant, devra (sauf dans certaines circonstances), majorer dans toute la mesure permise par la loi, les paiements, de telle façon qu'après ce prélèvement ou cette retenue chaque Porteur de Turbos à Echéance Ouverte perçoive l'intégralité des sommes qui lui auraient été versées en l'absence d'un tel prélèvement ou d'une telle retenue.</p> <p>Où</p> <p>Juridiction Fiscale désigne dans le cas de paiements effectués par SG Issuer : le Luxembourg ou toute autre subdivision politique ou autorité de celui-ci disposant d'un pouvoir d'imposition et dans le cas de paiements effectués par Société Générale : la France ou toute autre subdivision politique ou autorité de celle-ci disposant d'un pouvoir d'imposition.</p> <p>Droit applicable</p> <p>Les Turbos à Echéance Ouverte et tous engagements non-contractuels résultant ou en relation avec les Turbos à Echéance Ouverte seront régis, par le droit français.</p>
C.11	<i>Si les valeurs mobilières offertes font</i>	Une demande a été faite pour l'admission des Turbos à Echéance Ouverte aux négociations sur le Marché Réglementé d'Euronext Paris.

Section C - Valeurs mobilières		
	<i>ou feront l'objet d'une demande d'admission à la négociation, en vue de leur distribution sur un marché réglementé ou sur des marchés équivalents avec l'indication des marchés en question</i>	
C.15	<i>Manière dont la valeur de l'investissement est influencée par celle du ou des instrument(s) sous-jacent(s).</i>	Le prix d'émission, puis le prix de chaque Turbo à Echéance Ouverte pendant sa durée de vie dépend des éléments suivants : la différence entre la valeur du sous-jacent et le prix d'exercice capitalisé, les taux d'intérêt, les dividendes, et, dans le cas où le sous-jacent est dans une devise étrangère, le taux de change entre cette devise et la devise de règlement. Le prix de chaque Turbo à Echéance Ouverte intègre une prime de risque qui dépend principalement de l'écart entre le cours du sous-jacent et le prix d'exercice, et de la volatilité des cours du sous-jacent. L'influence des facteurs ci-avant, toutes choses étant égales par ailleurs, se fera en fonction des caractéristiques de chaque Turbo, et donc en fonction de ses propres facteurs de sensibilité.
C.16	<i>Date de maturité ou d'échéance des instruments dérivés – date d'exercice ou de la date finale de référence</i>	La Date de Maturité sera ouverte.
C.17	<i>Procédure de règlement des instruments dérivés</i>	Paiement en numéraire.
C.18	<i>Modalités relatives au produit des instruments dérivés</i>	<p>Un Turbo Call donne le droit de percevoir à tout moment, suite à l'exercice par le Porteur, un montant dans la devise de règlement, ou converti dans la devise de règlement, en appliquant le taux de conversion, égal à la différence positive, ajustée avec la parité, entre le cours du sous-jacent et le prix d'exercice capitalisé; un Turbo Put entre le prix d'exercice capitalisé et le cours du sous-jacent.</p> <p>Les Turbos n'ont pas de date de maturité fixe mais l'Emetteur peut décider de mettre fin à ses engagements en donnant un préavis aux Porteurs. Chaque Turbo a un seuil de sécurité. Dans le cas où le cours du sous-jacent est égal ou inférieur (Turbos Call) ou est égal ou supérieur (Turbos Put) à ce seuil, le Turbo est automatiquement désactivé. Dans ce cas, l'investisseur perçoit le montant différentiel anticipé. Ce montant peut être nul. Les investisseurs s'exposent à un risque de perte totale du montant investi.</p>
C.19	<i>Prix d'exercice ou prix de référence final du sous-jacent</i>	Le Prix d'Exercice Initial des Turbos est pour chaque tranche celui indiqué dans le tableau en annexe.
C.20	<i>Type de sous-jacent utilisé et informations à son sujet</i>	<p>L'actif sous-jacent des Turbos à Echéance Ouverte est un Indice.</p> <p>Informations sur le sous-jacent, dont les performances passées et futures du sous-jacent concerné et sa volatilité, peuvent être obtenues sur le site internet du Promoteur de l'Indice et sur les serveurs d'informations financières comme SIX Telekurs, Bloomberg, Reuters.</p> <p>Nom de l'Indice : pour chaque tranche celui indiqué dans le tableau en annexe.</p>

Section D - Risques

D.2	<i>Informations clés sur les principaux risques propres à l'Emetteur</i>	<p>Un investissement dans les Turbos à Echéance Ouverte implique certains risques qui doivent être pris en compte avant toute décision d'investissement.</p> <p>En particulier, le Groupe est exposé aux risques inhérents à ses activités, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les risques liés à la gestion du capital et l'adéquation des fonds propres : <p>Une augmentation importante de nouvelles provisions ou des provisions inadaptées pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats du Groupe et sa situation financière.</p> <p>S'il réalisait une acquisition, le Groupe pourrait être dans l'incapacité de mettre en œuvre le processus d'intégration des sociétés acquises dans des conditions de coût favorables ou de tirer parti des avantages attendus.</p> • les risques de crédit : <p>Le Groupe est exposé à des risques de contrepartie et de concentration.</p> <p>Les stratégies de couverture mises en place par le Groupe n'écartent pas tout risque de pertes.</p> • les risques de marché : <p>L'économie mondiale et les marchés financiers sont toujours affectés par de fortes incertitudes susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats</p> <p>Un certain nombre de mesures exceptionnelles prises par les États, les banques centrales et les régulateurs pourraient être supprimées ou arriver à leur terme et les mesures prises au niveau européen sont confrontées à des risques de mise en œuvre.</p> <p>Les résultats du Groupe pourraient être affectés par son exposition à des marchés régionaux.</p> <p>Le Groupe est présent dans des secteurs très concurrentiels, y compris sur son marché domestique.</p> <p>Un ralentissement prolongé des marchés financiers pourrait rendre plus difficile la cession d'actifs et entraîner d'importantes pertes.</p> <p>La volatilité des marchés financiers pourrait se traduire par des pertes importantes sur les activités de trading et d'investissement du Groupe.</p> <p>La solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs de marché pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe.</p> <p>En cas de dégradation du marché, le Groupe pourrait tirer des revenus plus faibles des activités de courtage et de celles fondées sur la perception de commissions.</p> • les risques opérationnels : <p>Le système de gestion des risques du Groupe pourrait connaître des défaillances et exposer le Groupe à des risques non identifiés ou non anticipés pouvant entraîner des pertes importantes.</p> <p>Une défaillance opérationnelle, une interruption ou un incident d'exploitation affectant les partenaires commerciaux du Groupe, ou une défaillance ou une violation des systèmes d'information du Groupe, pourrait entraîner des pertes.</p> <p>Le Groupe s'appuie sur des hypothèses et estimations qui, si elles</p>
-----	--	---

Section D - Risques

se révélaient inexacts, pourraient avoir une incidence significative sur ses états financiers.

Conserver ou attirer des collaborateurs qualifiés est essentiel pour le succès des activités du Groupe ; si le Groupe n'y parvenait pas, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses performances.

- les risques structurels de taux d'intérêt et de change :
La variation des taux d'intérêt pourrait peser sur les activités de Banque et de Gestion d'Actifs du Groupe.
Les fluctuations des taux de change pourraient impacter les résultats du Groupe.
- le risque de liquidité :
Une dépendance du Groupe à l'accès au financement et à d'autres sources de liquidité, lequel peut être limité pour des raisons indépendantes de sa volonté, pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe.
Une liquidité réduite des marchés financiers pourrait rendre plus difficile la cession d'actifs et entraîner d'importantes pertes.
- les risques de non-conformité et de réputation, les risques juridiques :
Une détérioration de la réputation du Groupe pourrait affecter sa position concurrentielle.
Les risques juridiques auxquels le Groupe est exposé pourraient avoir un effet défavorable sur sa situation financière et ses résultats.
Le Groupe est soumis à un cadre réglementaire étendu dans les pays où il est présent et les modifications de ce cadre réglementaire pourraient avoir un effet significatif sur l'activité du Groupe.
- les risques environnementaux et sociaux :
Le Groupe pourrait subir des pertes en raison d'événements imprévus ou catastrophiques, notamment la survenance d'une pandémie, d'attaques terroristes ou de catastrophes naturelles.
- Solvabilité de chaque Emetteur et, le cas échéant, du Garant :
les Turbos à Echéance Ouverte constituent des engagements directs, inconditionnels, non subordonnés et non assortis de sûretés de chaque Emetteur (et d'aucune autre personne) venant au même rang entre eux et (sous réserve des dispositions impératives du droit applicable) au même rang que tous les autres engagements, présents ou futurs, non subordonnés et non assortis de sûretés de chaque Emetteur. ; la Garantie constitue des engagements directs, inconditionnels, non subordonnés et généraux du Garant et d'aucune autre personne, qui viennent et viendront au même rang que tous les autres engagements, présents ou futurs, non subordonnés et non assortis de sûretés du Garant, y compris ceux concernant les dépôts.
- Risques liés à un potentiel manque d'indépendance de Société Générale :
Société Générale n'agit pas seulement en tant que Garant des Turbos à Echéance Ouverte émis par SG Issuer mais également en tant que fournisseur d'instruments de couverture pour chaque Emetteur. Par conséquent, les investisseurs peuvent être exposés non seulement au risque de crédit du Garant mais également aux risques opérationnels émanant du manque d'indépendance du Garant, lorsqu'il assure ses devoirs et obligations en tant que Garant et fournisseur d'instruments de couverture. Les potentiels conflits d'intérêts et risques opérationnels émanant d'un tel manque d'indépendance sont en partie atténués par le fait que différentes divisions au sein de la structure du Garant seront responsables de mettre en œuvre la Garantie et de fournir des instruments de

Section D - Risques

		<p>couverture et que chaque division est gérée comme une unité opérationnelle distincte, isolée par une muraille de Chine (barrière d'informations) et gérée par différentes équipes de direction. Bien que la procédure de conformité requière une séparation effective des obligations et responsabilités entre les divisions concernées au sein de la structure du Garant, la possibilité de survenance de conflits d'intérêts ne peut pas être totalement éliminée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conflits d'intérêts : les Emetteurs et le Garant fournissent une gamme complète de produits des marchés de capitaux et de services de conseil dans le monde entier. Les Emetteurs et le Garant et l'une quelconque de leurs filiales ou sociétés liées peuvent, en relation avec leurs autres activités commerciales, posséder ou acquérir des informations importantes sur les actifs sous-jacents des Turbos à Echéance Ouverte. • Les activités de couverture et de négociation de chaque Emetteur, du Garant et de leurs sociétés liées sont susceptibles d'affecter la valeur des Turbos à Echéance Ouverte : dans le cadre normal de leurs activités, et qu'ils se livrent ou non à des activités de teneur de marché secondaire, les Emetteurs, le Garant et/ou leurs sociétés liées respectives peuvent effectuer des transactions pour leur compte propre ou pour le compte de leurs clients, et détenir des positions acheteuses ou vendeuses sur le ou les actifs de référence ou des dérivés connexes. En outre, les Emetteurs, le Garant et/ou leurs sociétés liées peuvent, en relation avec l'offre des Turbos à Echéance Ouverte, conclure une ou plusieurs opérations de couverture portant sur le ou les actifs de référence ou des dérivés connexes. En relation avec ces activités de couverture ou de tenue du marché, ou en relation avec des opérations de négociation pour compte propre ou pour compte d'autrui réalisées par les Emetteurs, le Garant et/ou le Groupe, les Emetteurs, le Garant et/ou leurs sociétés liées respectives peuvent réaliser des transactions sur le ou les actifs de référence ou des dérivés connexes, qui peuvent affecter le cours de marché, la liquidité ou la valeur des actifs de référence et, par voie de conséquence, des Turbos à Echéance Ouverte, et qui pourraient être jugées préjudiciables aux intérêts des Porteurs concernés. <p>L'Emetteur faisant partie du groupe, les facteurs de risques susvisés sont également applicables à l'Emetteur.</p>
D.6	<p><i>Informations clés sur les principaux risques propres aux valeurs mobilières et avertissement informant les investisseurs qu'ils pourraient perdre tout ou partie, selon le cas, de la valeur de leur investissement.</i></p>	<p>L'attention des investisseurs est portée sur le fait que les Turbos à Echéance Ouverte sont des instruments financiers complexes conçus pour des investisseurs accoutumés à ce type d'instruments.</p> <p>En complément des risques pouvant affecter la capacité de l'Emetteur à satisfaire ses obligations au titre des Turbos à Echéance Ouverte et/ou la capacité du Garant à satisfaire ses obligations au titre de la Garantie relative auxdits Turbos à Echéance Ouverte, de par leur nature, les Turbos à Echéance Ouverte sont susceptibles de connaître des variations de valeur importantes pouvant, dans certaines circonstances, aboutir à la perte de la totalité du prix d'achat desdits Turbos à Echéance Ouverte.</p> <p>Les principaux facteurs de risques relatifs aux Turbos à Echéance Ouverte sont les suivants :</p> <p>a) Facteurs de risques généraux liés aux Bons d'Option Turbo</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation du caractère approprié de l'investissement : les Bons d'Option Turbo sont des instruments financiers complexes qui ne peuvent pas être adaptés à tous les investisseurs. Chaque investisseur potentiel ne doit prendre de décision d'investir dans les Bons d'Option Turbo qu'après avoir évalué le caractère approprié

Section D - Risques

		<p>d'un tel investissement au regard de sa situation personnelle.</p> <ul style="list-style-type: none">• Le risque de retenue à la source de la loi américaine <i>Foreign Account Tax Compliance Act</i> : le nouveau régime de déclaration ainsi que les retenues à la source potentielles prévus aux Sections 1471 à 1474 de l'<i>U.S. Internal Revenue Code</i> de 1986 peuvent affecter les paiements sur les Bons d'Option Turbo.• Le risque de retenue à la source de la loi américaine <i>Hiring Incentives to Restore Employment Act</i>: la retenue à la source sur les paiements des équivalents de dividendes imposée par la loi américaine <i>Hiring Incentives to Restore Employment Act</i> peut affecter les paiements sur les Bons d'Option Turbo.• La loi de réforme de Wall Street et de protection des consommateurs Dodd-Frank : cette réglementation relative aux marchés de produits dérivés à terme et de gré à gré peut avoir pour corollaire une augmentation des coûts sur ces marchés, une réduction de la liquidité, affecter la structure des marchés et nuire au rendement et à la valeur des Bons d'Option Turbo, en imposant à plus ou moins long terme des contraintes additionnelles.• Règlement européen sur les produits dérivés de gré à gré ("EMIR"), les contreparties centrales et les référentiels centraux et Directive européenne sur les Marchés d'Instruments Financiers ("MiFID II") : les évolutions réglementaires nées d'EMIR et de MiFID II devraient le moment venu augmenter de manière significative le coût de la conclusion d'opérations de produits dérivés et pourraient avoir un effet négatif sur la possibilité pour les Emetteurs de conclure des opérations de produits dérivés de gré à gré. En conséquence de ces coûts supplémentaires et de ces évolutions réglementaires, les investisseurs pourraient recevoir des intérêts inférieurs ou une rémunération moindre.• Directive sur le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ("BRRD") : les Bons d'Option Turbo pourront faire l'objet d'une réduction ou une conversion en fonds propres, ce qui peut résulter pour les porteurs de Bons d'Option Turbo en la perte totale ou partielle de leur investissement. L'exercice de tout pouvoir émanant de la BRRD ou toute suggestion d'un tel exercice peut affecter significativement et défavorablement les droits des porteurs de Bons d'Option Turbo, le prix ou la valeur de leur investissement dans n'importe quel Bon d'Option Turbo et/ou la capacité de l'Emetteur à satisfaire à ses obligations au titre de tout Bon d'Option Turbo.• L'imminence du départ du Royaume-Uni de l'Union européenne ("Brexit") : les effets du Brexit pourraient impacter de manière négative l'activité, résultats, la situation financière et le flux de trésorerie du Groupe, et pourraient avoir une incidence négative sur la valeur des Bons d'Option Turbo.• Changement de loi : aucune assurance ne peut être donnée au porteur sur l'impact d'une évolution du cadre législatif, réglementaire ou des pratiques administratives postérieure au Prospectus de Base.• Légalité de l'acquisition : Aucun de l'Emetteur, du Garant et de l'Agent Placeur, ou de leurs sociétés liées respectives, n'a ou n'assume la responsabilité de la
--	--	---

Section D - Risques

légalité de l'acquisition des Bons d'Option Turbo par un investisseur potentiel, que ce soit en vertu des lois en vigueur dans la juridiction où ils sont enregistrés ou celle où ils exercent leurs activités (si différente), ou du respect par l'investisseur potentiel de toute loi, réglementation ou règle édictée par un régulateur qui lui serait applicable.

- **Fiscalité :**
dans certaines juridictions, aucune position officielle des autorités fiscales ni aucune décision de justice n'est disponible s'agissant des Bons d'Option Turbo.
- **Considérations d'ordre juridique qui peuvent restreindre la possibilité de certains investissements :**
les activités d'investissement de certains investisseurs sont soumises à des lois et règlements spécifiques ou en cours d'examen par certaines autorités qui peuvent restreindre l'achat, le nantissement Bons d'Option Turbo.

b) Facteurs de risques liés à la structure des Bons d'Option Turbo

- **Risque lié à l'effet de levier :**
les Bons d'Option Turbo sont susceptibles de connaître des variations importantes par rapport à celui du sous-jacent pouvant aboutir dans certains cas à la perte de la totalité du prix d'achat.
- **Facteurs de risques liés à l'utilisation des Bons d'Option Turbo à titre de couverture :**
Si des investisseurs achètent des Bons d'Option Turbo dans une optique de couverture, il est possible que la valeur des Bons d'Option Turbo au cours de leur vie ne puisse pas compenser exactement la perte constatée sur le sous-jacent couvert.
- **Absence de droits sur le sous-jacent :**
aucun droit n'est accordé aux porteurs à l'égard du promoteur de l'indice lié aux Bons d'Option Turbo.

c) Facteurs de risques liés à l'exercice des Bons d'Option Turbo :

- **Décalage potentiel après l'exercice des Bons d'Option Turbo :** il y a potentiellement un décalage après l'exercice des Bons d'Option Turbo avec un risque d'évolution du montant dû au porteur pendant cette période.
- **Facteurs de risques affectant la valeur des Bons d'Option Turbo :**
certains événements relatifs au sous-jacent ou des perturbations de marché peuvent avoir un impact sur l'émission, l'exercice des Bons d'Option Turbo et sur le montant dû au porteur.

d) Facteurs de risques liés à l'évaluation des Bons d'Option Turbo :

Le modèle d'évaluation fait dépendre le prix des Bons d'Option Turbo de la différence entre la valeur du sous-jacent et le prix d'exercice, de la maturité, de la valeur du sous-jacent, des taux d'intérêt, des dividendes estimés et du niveau de volatilité. Selon la sensibilité de chaque facteur, le prix d'émission variera dans un sens comme dans l'autre.

e) Facteurs de risques relatifs aux actifs sous-jacents :

- **Risques relatifs aux Turbos à Echéance Ouverte sur Indice :** ces risques recouvrent l'impossibilité de prévoir l'évolution de l'indice, notamment du fait de l'apparition d'événements économiques, financiers et politiques ou de la politique du promoteur de l'indice. :

f) Facteurs de risques supplémentaires relatifs aux Bons d'Option Turbo :

- **Risques relatifs à la désactivation des Bons d'Option Turbo :**
en cas de variation brutale du cours du sous-jacent et de

Section D - Risques

franchissement du seuil de sécurité à l'ouverture du marché, le Porteur ne sera pas en mesure de revendre ses Bons d'Option Turbo avant la constatation de la désactivation.

- Risque de perte suite à la désactivation des Bons d'Option Turbo : lorsque le cours du sous-jacent atteint le seuil de sécurité, la désactivation du Bon d'Option Turbo donne droit au versement d'un montant différentiel anticipé.
- Risques additionnels relatifs à la désactivation des Bons d'Option Turbo : les Bons d'Option Turbo dont le sous-jacent n'est pas négocié sur Euronext Paris peuvent atteindre le seuil de sécurité en dehors des heures de bourse.

g) Risques liés au marché en général :

- Risque de change et de contrôle des changes : cela se traduit par un risque de variation significative des taux de change ou d'un changement du contrôle des changes par les pays régissant les devises concernées.
- Valeur de marché des Bons d'Option Turbo : la valeur de marché peut être affectée par la qualité de crédit de l'Emetteur et/ou du Garant ou par un certain nombre de facteurs interdépendants (économiques, financiers, politiques en France et ailleurs).
- Marché secondaire : ceux-ci incluent l'éventualité qu'un marché animé établi ne puisse jamais se développer ou ne puisse pas être très liquide. Par conséquent, les investisseurs peuvent se trouver dans l'incapacité de vendre les Bons d'Option Turbo facilement.

Section E - Offre		
E.2b	<i>Raisons de l'offre et de l'utilisation prévues du produit</i>	Le produit net de l'émission des Turbos à Echéance Ouverte sera destiné au financement général des investissements du Groupe, y compris la réalisation de bénéfice.
E.3	<i>Modalité de l'offre</i>	<p>Juridiction(s) de l'Offre au Public : France</p> <p>Période d'Offre : De la Date d'Emission jusqu'à la date à laquelle les Turbos à Echéance Ouverte ne seront plus admis aux négociations.</p> <p>Prix d'Offre : Les Turbos à Echéance Ouverte émis le 18 août 2016 seront intégralement souscrits par Société Générale au Prix d'Emission.</p> <p>Les Turbos à Echéance Ouverte seront ensuite offerts par Société Générale à un Prix d'Offre qui variera en fonction d'un certain nombre de facteurs, y compris, mais pas seulement, le prix du sous-jacent.</p> <p>Conditions auxquelles l'Offre est soumise : Sans objet</p>
E.4	<i>Intérêt pouvant influencer sensiblement sur l'émission/l'offre, y compris les intérêts conflictuels</i>	Sans objet. A la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'émission des Turbos à Echéance Ouverte n'a d'intérêt matériel à cette émission.
E.7	<i>Estimation des dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur ou l'offreur</i>	Sans objet. Il n'y a pas de frais facturés par l'Emetteur à l'investisseur.

Annexe

Indice CAC 40® (code ISIN FR0003500008)			
Tranche	Prix d'Exercice Initial	Prix d'émission	code ISIN
1	3.950,00 EUR	5,18 EUR	LU1416247929
2	4.050,00 EUR	4,18 EUR	LU1416248067
3	4.100,00 EUR	3,68 EUR	LU1416248141
4	4.150,00 EUR	3,18 EUR	LU1416248224
5	4.200,00 EUR	2,68 EUR	LU1416248497
6	4.250,00 EUR	2,18 EUR	LU1416248570
7	4.300,00 EUR	1,68 EUR	LU1416248653

Indice DAX® (code ISIN DE0008469008)			
Tranche	Prix d'Exercice Initial	Prix d'émission	code ISIN
1	9.100,00 EUR	15,58 EUR	LU1416248737
2	9.300,00 EUR	13,58 EUR	LU1416248810
3	9.400,00 EUR	12,58 EUR	LU1416248901
4	9.500,00 EUR	11,58 EUR	LU1416249032
5	9.600,00 EUR	10,58 EUR	LU1416249115
6	9.700,00 EUR	9,58 EUR	LU1416249206
7	9.800,00 EUR	8,58 EUR	LU1416249388
8	9.900,00 EUR	7,58 EUR	LU1416249461
9	10.000,00 EUR	6,58 EUR	LU1416249545
10	10.100,00 EUR	5,58 EUR	LU1416249628
11	10.200,00 EUR	4,58 EUR	LU1416249891
12	10.300,00 EUR	3,58 EUR	LU1416249974
13	11.000,00 EUR	3,42 EUR	LU1416250048
14	11.100,00 EUR	4,42 EUR	LU1416250121
15	12.000,00 EUR	13,42 EUR	LU1416250394
16	12.500,00 EUR	18,42 EUR	LU1416250477

MODÈLE D'AVIS D'EXERCICE

SG ISSUER

(l'"Emetteur")

Les mots et expressions définis dans les modalités des turbos à échéance ouverte (ci-après les "**Modalités**") des Bons d'Option "turbo" (les "**Turbos**") relatifs à la présente émission de Turbos auront les mêmes significations lorsqu'ils sont utilisés dans cet Avis d'Exercice (sauf mention contraire expresse).

Après avoir été complété, cet Avis d'Exercice doit être envoyé par le Teneur de Compte à l'Agent Financier et doit être reçu par l'Agent Financier avant 10h00 du matin (heure de Paris). L'Agent Financier vérifiera avant 10h00 du matin, heure de Paris ce même jour, que les Turbos ont été irrévocablement crédités sur le compte de l'Agent Financier indiqué ci-dessous et détenu auprès d'Euroclear France.

Tout Avis d'Exercice qui ne sera pas complété conformément aux Modalités sera considéré comme nul. En particulier :

- le nombre de Turbos mentionné dans cet Avis d'Exercice devra être égal au nombre minimum de Turbos exerçables ou à un multiple entier de ce nombre minimum. Si le nombre de Turbos indiqué dans l'Avis d'Exercice est inférieur au nombre minimum de Turbos exerçables (ou si ce n'est pas un multiple entier de ce minimum), l'Avis d'Exercice sera réputé être nul et non avenu.
- le nombre de Turbos devra être crédité en totalité sur le compte de l'Agent Financier,
- le transfert des Turbos doit avoir lieu franco de paiement en faveur du compte de l'Agent Financier (**adhérent 176, nature de compte 51**) détenu auprès d'Euroclear France.

AGENT FINANCIER : Accenture Post-Trade Processing pour le compte de Société Générale - OPER/SEC/ATP/PCA/PRI - Tour Kupka C - 14 rue Hoche - 92039 Paris la Défense Cédex - Tel : +33 (0) 1 58 98 23 37 - Fax : +33 (0) 1 42 13 32 23- SWIFT : SOGEFRPPHCM

I – REFERENCES DES TURBOS

Type de Turbos : Turbos Call / Turbos Put (les "Turbos")

Sous-jacent des Turbos :

II – A COMPLETER EN MAJUSCULES

Nom du Teneur de Compte :

Adresse du Teneur de Compte :

N° Tél. du Teneur de Compte :

N° Fax du Teneur de Compte :

Interlocuteur à contacter :

Nous déclarons par les présentes exercer irrévocablement les Turbos mentionnés ci-dessous conformément aux dispositions des Modalités :

- Nombre de Turbos exercés

- Code mnémonique

- Code ISIN

- Compte espèces à créditer de tout montant dû, du fait de l'exercice des Turbos (soumis à déduction de tous Taxes et Droits payables)

(le compte en question ne peut être situé aux Etats-Unis)

Nous confirmons avoir transféré les Turbos franco de paiement sur le compte de l'Agent Financier, adhérent 176, nature de compte 51.

III - DÉCLARATION DE NON-RESSORTISSANT AMERICAIN :

Je, soussigné, certifie / Nous, soussignés, certifions [*] que la personne exerçant les Turbos visés par le présent Avis d'Exercice, ou toute personne pour le compte de laquelle les Turbos sont exercés, n'a pas la qualité de ressortissant américain (au sens défini ci-dessous) ou n'est pas une personne se trouvant aux Etats-Unis (au sens défini ci-dessous).

Aux fins de cette déclaration, l'expression "Etats-Unis" comprend les territoires, possessions et autres dépendances assujettis à la juridiction des Etats-Unis d'Amérique et l'expression "ressortissant américain" signifie toute personne qui est (i) une personne physique ressortissante ou résidente des Etats-Unis ; (ii) une société de capitaux ou de personnes ou autre entité régie par les lois des Etats-Unis ou d'une subdivision politique des Etats-Unis, ou ayant son principal établissement aux Etats-Unis ; (iii) tout patrimoine ou fiducie assujetti à l'impôt fédéral américain sur le revenu, quelle que soit la source de ses revenus ; (iv) toute fiducie dont l'administration est soumise à la supervision d'un tribunal des Etats-Unis, et dont les décisions importantes sont contrôlées par un ou plusieurs administrateurs ayant la qualité de ressortissants américains ; (v) un fonds de pension au bénéfice des salariés, dirigeants ou gérants d'une société de capitaux ou de personnes ou autre entité décrite à la rubrique (ii) ci-avant ; (vi) toute entité organisée principalement en vue d'investir dans des participations minoritaires, et dont 10% de la propriété ou davantage sont détenus par des personnes décrites aux rubriques (i) à (v) ci-avant, si cette entité a été constituée principalement dans un but d'investissement par ces personnes, dans un fonds commun de placement dont l'opérateur n'est pas soumis à certaines obligations de la Partie 4 des règlements de la CFTC en raison du fait que ses participants ne sont pas des ressortissants américains ; ou (vii) tout autre "ressortissant américain" ("*US person*", au sens défini dans le Règlement S (*Regulation S*) pris en application du *Securities Act* ou dans les règlements adoptés en vertu du *Commodity Exchange Act*).

Je comprends / Nous comprenons [*] que ce formulaire est requis en application de la législation américaine sur les titres et les marchandises. Dans l'hypothèse où ce formulaire pourrait se révéler pertinent dans le cadre d'une procédure judiciaire ou administrative, je vous autorise / nous vous autorisons de manière irrévocable à produire ce formulaire ou une copie à toute partie impliquée dans cette procédure.

[*] *supprimer la mention inutile*

Date

Signature du Teneur de Compte